



Ville de
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

APPEL D'OFFRES

TP-201908-44

APPROVISIONNEMENT CARBURANTS 2020-2021

La Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson demande des soumissions pour le projet # TP-201908-44 pour son approvisionnement en carburants à moteur Diesel et essence pour une quantité estimée à environ 507 000 litres (soit 169 000 litres annuellement) pour sa flotte de véhicules municipaux et certains de ses équipements pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022, soit une période de trois (3) ans.

Les documents relatifs à cet appel d'offres sont disponibles à compter du 25 septembre 2019 et peuvent être obtenus en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant par téléphone au 1-866-669-7326 ou en consultant le site Internet d'appel d'offres www.seao.ca au coût établi par le SÉAO.

La Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents de soumission et addenda véhiculés par le système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, auprès de SEAO, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'inscription « Soumission - Approvisionnement carburants 2020-2022 – TP-201908-44 » et devra être reçue avant l'heure et la date de clôture soit à **15 h (heure du Québec) le mardi 29 octobre 2019** au Service du greffe, à la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, 88, chemin Masson, Lac-Masson (Québec) J0T 1L0. Les soumissions valablement reçues seront ouvertes publiquement immédiatement après.

De plus, le contrat découlant du présent appel d'offres est assujéti à l'*Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario*, l'*Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick* (2008), l'*Accord de libre-échange canadien* et à l'*Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne*.

Ne seront prises en considération que les soumissions préparées sur le formulaire de la Ville. La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, elle n'encourra aucune obligation ni aucuns frais envers le ou les soumissionnaire(s).

DONNÉ à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 25 septembre 2019

Judith Saint-Louis
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'appel d'offres public ci-haut concernant le sujet précité à compter du 25 septembre 2019 au système électronique d'appels d'offres (SEAO) et à la page ____ de l'édition du 25 septembre 2019 du journal Accès le Journal des Pays-d'en-Haut. De plus une copie dudit avis a été affichée par la soussignée au babillard de l'hôtel de ville à la date précitée et diffusé sur le site Internet municipal.

Judith Saint-Louis